L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JEROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI (MATIN,) 24 NOVEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 24 novembre.

Le courrier d'hier nous a apporté les journaux de Charleston du 11 courant. Ils annoncent un arrivage, le navire *Mary & Susan*, capitaine CHANDLER, venant de Liverpool; par cette occasion on a reçu les papiers publics de Liverpool du 14 octobre. Quoique d'une date encore plus récente que celle de nos derniers avis, ces nouvelles ne sont pas aussi importantes que l'état des choses en Europe pourrait le faire croire; les détails les plus intéressants qu'elles font connaître se trouvent dans nos journaux français du 10.

La France gardera la plus stricte neutralité dans les affaires de la Belgique.

Selon une lettre de Madrid du 30 septembre, le roi d'Espagne a exilé cinq des principaux chefs du parti apostolique; de ce nombre est le père Cerillo. Cette mesure, dit-on, est le résultat des troubles qui ont eu lieu à Madrid le 27 septembre.

Les Hollandais abandonnent partout la Belgique; d'après l'aveu de leurs journaux mêmes, ils ne peuvent plus garder Anvers.

Un journal de La Haye parle de la nécessité pour le peuple hollandais de se préparer à la défense. Il s'explique d'ailleurs avec une franchise toute particulière. Il veut qu'on dise aux Belges: "Tout peuple a le droit de déclarer quels sont ses devoirs, ses droits, et ses intérêts. Par votre conduite et votre attitude vous avez prouvé évidemment que vous formiez une autre nation que nous, et que vous ne désiriez plus être en commun avec nous. Qu'il en soit ainsi! Nous n'avons ni le droit ni le pouvoir, ni la volonté de vous subjuguer. Notre union sociale a été opérée par des circonstances indépendantes de notre volonté mutuelle. Les Hollandais annoncent aux Belges que la séparation s'opère dans le sens le plus absolu du mot; qu'il n'y aura plus désormais aucune relation entre les deux nations, excepté celles qui seront établies à l'avenir par des traités de puissance à puissance: et qu'il n'y aura plus de communauté de dynastie." En manifestant un peu plus tôt le fond de sa pensée, la Hollande aurait prévenu l'effusion du sang.

On répand le bruit qu'un congrès sera tenu à Troppau; on va même jusqu'à fixer l'époque (très rapprochée) du départ de S. M. l'empereur de Russie pour cette ville.

On écrit sous la date de Londres le 12 octobre, que le comte d'Appony, ambassadeur autrichien à Paris, doit être rappelé et qu'il sera remplacé par M. le comte de Figulmont. Le maréchal Mortier va représenter la France à St. Pétersbourg, et le maréchal Maison à Vienne.

EXTÉRIEUR.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 5 octobre.

Le *Courrier des Pays-Bas* fait, sur l'arrêté du gouvernement provisoire, les réflexions suivantes:

"Nous appelons l'attention de tous les citoyens sur l'acte destiné à *fixer l'état futur de la Belgique.*

"Cet acte, que nous avons plusieurs fois proposé, n'est ni assez explicite, ni assez complet: il ne fixe pas *l'état futur de la Belgique*; il ne remplit pas son objet. D'autres actes devien dront nécessaires pour le compléter, pour l'expliquer, pour le systématiser.

"On y reconnaît que les provinces belges ont été *violemment séparées de la Hollande*: c'est un fait qu'il ne suffisait pas d'énoncer seulement, et qui, considéré isolément, ne donne aucune conséquence certaine; il fallait ajouter en toutes lettres que non-seulement le roi Guillaume, mais toute la famille d'Orange est déchue; que l'obligation de concourir au paiement des dettes de la Hollande est éteinte, que la loi fondamentale qui nous a été imposée en 1815 est de fait abolie, que la mission des états-généraux convoqués à La Haye a cessé à l'égard de la Belgique. La question a été tranchée dans les journées de septembre: pourquoi ne pas proclamer la solution avec toutes ses conséquences, pourquoi procéder par réticences, pourquoi s'en référer à des conséquences implicites?

"Les provinces belges *constitueront un état indépendant*; le futur est ici un non sens; les provinces belges *constituent dès aujourd'hui un état indépendant*; c'est un fait consommé qu'il s'agit de régulariser, de perpétuer en lui donnant une forme; cette forme seule est encore dans l'avenir, appartient au futur. Dès aujourd'hui, comme état indépendant, comme individualité nationale, la Belgique prend place parmi les peuples et traite avec les puissances étrangères. Il ne s'agit pas de savoir *si nous serons? nous sommes* déjà; reste à savoir quelle forme nous revêtirons. On a donc confondu deux choses: le fait de l'existence comme état indépendant, et la forme du gouvernement. La forme reste à régler; le fait est accompli. Il fallait donc dire que "la Belgique constitue un état indépendant, et que la forme de son gouvernement sera telle ou telle."

"La loi fondamentale ayant disparu, la mission des états-généraux ayant cessé, la convocation d'un congrès national devient nécessaire; c'est ce qu'exprime l'article 3 en termes très convenables et de manière à ne laisser aucun doute. Seulement nous aussions désiré que le comité central ne se fût pas lui-même chargé de la rédaction du projet de constitution. *Assailli par des bandes de pétitionnaires*, obligé de prendre d'urgence une foule de mesures administratives, il doit lui être impossible de préparer un vaste travail législatif, qui exige de nombreuses recherches et de profondes méditations.

"Les premiers nous avons prouvé la légitimité du mandat du gouvernement provisoire, nous ne le contesterons pas aujourd'hui. Mais nous voudrions plus d'ensemble, plus de franchise, et, pour dire notre pensée tout entière, plus d'audace. Il s'agit de réaliser un système arrêté depuis long-temps, il ne faut pas énoncer ce système à demi; on ne gouverne pas, on ne dirige pas une révolution avec des sous-entendus et des demi-mesures."

"On a trouvé assez plaisante à Bruxelles, dit encore le *Courrier des Pays-Bas*, l'adresse de quarante courtisans de la Haye, qui demandent au roi de convoquer une assemblée des notables de la Belgique, pour régler nos affaires et admettre le prince d'Orange comme lieutenant-général de nos provinces.

—La capitulation de la citadelle de Tournay porte:

"Art. 1er. Reddition de la citadelle, dont tout le matériel doit être remis à la disposition du gouvernement provisoire, sur inventaire à signer par les délégués.

"2. Occupation de la citadelle et de tous les forts qui en dépendent par les gardes bourgeoises.

"3. Conservation des grades militaires acquis aux sous-officiers, officiers, chefs supérieurs et généraux belges, pour les services rendus jusqu'à ce jour au gouvernement déchu. Avancement à un grade supérieur pour ceux qui mériteront bien de leur patrie, en ne tournant pas les armes contre leurs frères. Ils pourront se rendre immédiatement à Bruxelles pour y faire valoir leurs droits près du gouvernement actuel. Ceux qui se refuseront à reconnaître l'existence du gouvernement provisoire seront considérés et traités en prisonniers de guerre.

"4. Pour les soldats et sous-officiers hollandais, libre retour dans leurs foyers, après avoir remis les armes. Pour les officiers, départ de la ville après l'acceptation de la capitulation, payement des arriérés de solde et de la nuisance du jour.

Le château de Dinant vient de faire sa soumission; la garnison hollandaise est prisonnière de guerre. Cette conquête est due au courage des Dinantais et des habitans de toutes les communes environnantes, qui sommèrent le fort de se rendre et se préparaient à l'attaquer de vive force. On y a trouvé un matériel et des munitions considérables.

—Lorsque le prince Frédéric est entré à Anvers, samedi dernier, il était d'une pâleur et d'un abattement extraordinaires. Pas un bourgeois ne l'a salué à son passage, pas un cri n'a été poussé.

GAND, 4 octobre.

"Depuis deux jours, tous les soldats belges quittent la citadelle, soit pour retourner dans leurs foyers, soit pour s'enrôler dans le corps franc qui est formé par la régence. La nuit dernière, plus de 200 sont entrés en ville."

MAESTRICHT, 3 octobre.

Notre ville a été mise en état de siége, et les rigueurs à la Van Geenet à la Chasse commencent.

Cinq cents jeunes gens qui se proposaient de venir à Bruxelles ont dû abandonner ce projet, attendu qu'ils étaient sans armes; cependant, après réflexion, ils se sont rendus à Liége, en longeant la Meuse et en prenant des chemins détournés. Ils forment une légion de volontaires à Liége. L'esprit des habitans de Maestricht, à l'exception d'un petit nombre, composé la plupart de Hollandais protestans, est excellent.

—Le général Cortheiligers ayant demandé un renfort de 2,000 hommes au commandant de Maestricht, pour se joindre à ceux qui devaient quitter Saint-Trond, afin de marcher sur Tirlemont et Louvain, les habitans des Genssenil, villages environnant Maestricht, et entr'autres ceux de Ganfelt, Veltwesolt, se sont embusqués dans des chemins creux et des petits-bois; et ont mis un désordre complet dans les rangs de ces deux mille hommes, la plupart composés de Hollandais. Ces derniers, après une grande perte, se sont ralliés et ont marché sur Tongres; mais, arrivés devant cette ville, ils ont trouvé les portes fermées, avec refus net de les ouvrir. On prétend même que les habitans de Tongres, dont l'excellent esprit est connu, les ont reçus à coups de fusil.

FRANCE.

PARIS, 7 octobre.

—Un soulèvement a eu lieu à Arlon, petite ville du grand-duché de Luxembourg, le 26 septembre.

Le major commandant le bataillon de garnison a voulu s'opposer à ce que ce drapeau brabançon fût placé sur la diligence. Le peuple s'est ameuté. La garnison a été forcée de rentrer dans la caserne, où elle est enfermée. On dit que les bourgeois ne souffrent plus de soldats dans l'intérieur de la ville; que les maréchaussées, se rendant à Arlon, ont été obligées de rebrousser chemin, et qu'une garde bourgeoise est organisée. On ajoute que la garnison doit partir le 30, et que le peuple a manifesté l'intention de la désarmer avant son départ.

PARIS, 2 octobre.

Le maréchal Fourmont, venant d'Alger, a débarqué, le 30 septembre, à Plymouth; il en est parti sur-le-champ pour se rendre à Ludworth-Castle, où il a eu une audience de Charles X, et a dîné avec lui. Le maréchal est resté provisoirement au château; il est accompagné d'un aide-de-camp qu'on croit être son fils.

PARIS, 5 octobre.

Les journaux de Paris annoncent, il y a quelques jours, qu'un grand nombre de citoyens se proposaient de se rendre sur la frontière aux environs de Bayonne, pour se placer sous les ordres du général Mina. Il paraît que ce projet se réalise: car, depuis plusieurs jours, nous avons vu arriver dans nos murs de nombreux détachemens de corps francs, ayant en tête un drapeau tricolore. Ils ont traversé la ville, ne s'arrêtant à cette solennité; il paraît que ces insurgens, promenés dans Rome, pourraient y être le signal d'une croisade contre la France, comme la tunique ensanglantée de César, montrée par Octave aux Romains, les fit courir aux armes pour venger la mort du dictateur.

Les démissions données en France, depuis la chûte de Charles X, par des juges et des députés, trouvent ici de nombreux imitateurs parmi les prêtres ou chanoines que la France salarie.

La conduite de ces ecclésiastiques ne surprend ici personne; leurs démissions, disent les gens sensés, préviennent la suppression que doit nécessairement faire un gouvernement économe de places sans utilité, et d'emplois sans fonctions. Leur existence accusait l'excessive prodigalité de l'ancienne dynastie, qui aurait tout donné aux prêtres, et tout sacrifié aux congrégations.

—Est décédé hier à trois heures après-midi Mr. JOSEPH OMER RAMUS; ses amis sont priés d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures après-midi. Son corps est exposé chez Mr. P. A. Aubert, rue Dauphine entre St. Louis et Conti.

De la part de sa famille.

Nlle.-Orleans, 24 nov.—1

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Morea, Hammond, Boston,
Lincoln & Green.

Navire Hanover, Bunstow, N.-York,
Eunstow & Adams.

Brick Crawford, Luther Charleston,
M M Thompson.

Goël. Surprise, O'Flaherty, Rio Grande,
J W Zacharie & co.

Goël. Juanita, Brand, Tampico, Lizardi frères.

Goël. Martin, Haydon, N.-York, capitaine.

Goël. Elizabeth, Farsyth, Pensacole, capt.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque, Atlas, Davis, de la passe S. O. avec les bricks Harriet et Carroll. Laissé la passe lundi à 4 heures de l'après midi. Il n'y avait rien en vue. A l'entrée de la Passe navire Chandler Price, partant. A une lieue au-dessus de la ligne, bricks Jasper, de Hallowell; Adeline, de Boston; Taliman, de Boston; Watchman, de Kennebunk; Pulaskie; navire Gibraltar, de Boston.

Bateau de remorque Pilot, Clark, des passes, ayant mis en mer le brick Josefina et la goëlette Venus—il a amené dans le port les goëlettes Louisiana et Mexicana, les bricks Paul Jones et Independance. Passé au Fort Jackson, barque London, de Liverpool, dont il a apporté le sac aux lettres; brick Canaris, de Philadelphie, et deux bricks noms inconnus; à Poverty Point, navire Antioch. Lundi, à 3 heures après-midi, il n'y avait rien de nouveau.

Brick Harriet, Cook, Providence, (R. I.) rapporté.

Le brick poquebot Carroll, Richards, de Philadelphia (6 courant,) à T. Toby.—(Pour les noms des consignataires, voyez la page anglaise.) 16 passagers.

Brick Baltic, Bradford, de Boston, à Stetson & Avery, avec un chargement assorti. (Pour les noms des consignataires, voyez la page anglaise.)

Navire Cassander, Smith, de N.-York, avec un chargement assorti.

Goël. Mejicano, Garrido, de Rio Grande, avec $19,653 à John & Bordier; $2,201 aux mêmes; $7619 à Rado?; $4004 à J Chalaron; $2800 au capitaine.

Brick Paul Jones, Ward, de New-York, à Lincoln & Green, avec un chargement assorti.

Brick Indépendance, Whitney, Matagorda.

Goël. Lacunama-Campechana, Pablo Dias, de Campêche, avec du bois et des peaux à Rosique.

Une pirogue de Donaldsonville, avec 60 balles coton à ordre.

MEMORANDA.

Parti de Liverpool pour ce port, 9 oct. navire Batchelor, Cameron; le 10, navire Margaret, Mitchell; le 11, navire Science, Chase; navire Marshal M'Donald, Smart.

Entré pour prendre charge, le 13, l'Eliza Haddon, devant partir pour ce port.

☞ Le BALTIC, capitaine Bradford, de Boston, décharge sa cargaison vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises. 24 nov

Théatre d'Orléans.

JEUDI, 25 NOVEMBRE 1830.

LES PETITS BRACONNIERS
OU
LES ECOLIERS EN EMBUSCADE.

Vaudeville en un acte par MM. Merle et Brazier, dans lequel Mme. Berdoulet jouera le rôle de Félix.—*Précédé de*

TONY
OU
CINQ ANNÉES EN DEUX HEURES.

Vaudeville en deux actes par MM. Brazier et Melesville.

Le spectacle commencera par
UNE HEURE DE MARIAGE

Opéra en un acte, par M. Etienne, musique de Daleyrac.

Incessamment, 27, 28 & 29 JUILLET, Tableaux Episodiques des Trois Journées.

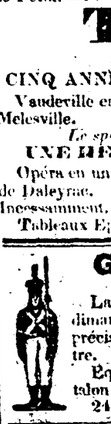

GRENADIERS
D'ORLÉANS
ATTENTION!!!

La Compagnie prendra les armes dimanche 28 du courant, à 7 heures précises du matin pour revue trimestre.

Equippement complet; veste et pantalon bleu. PAR ORDRE
24 nov—3 LUCAS, Serj. maj.

GARDES
D'ORLÉANS
ATTENTION!!!

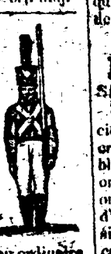

LA compagnie s'assemblera au lieu ordinaire, en grande tenue, (pantalon bleu) aujourd'hui à 3½ heures, pour assister aux funérailles de leur camarade J. G. Ramos.—Par ordre du capitaine.
L. MUH,
24 nov. Sergt. major.

J. G. ARRAIZA & Co.

VIENNENT de recevoir par le paquebot Azelia, de New-York, un joli assortiment de chaussures telles que Bottes de première qualité au dernier genre. Brodequins pour hommes, fin et commun, Souliers pour hommes, fin et commun, Bottines et Souliers en peau et en prunelle, pour dames, au dernier genre, aussi pour demoiselle et enfants; Chapeaux fin et commun, pour hommes et et enfants, qu'ils vendront à des prix modérés. 24 nov.

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par
24 nov H. PERRET & CHARBONNET.

HUILE DE LAMPE.

33 BARILS huile de lampe raffinée de qualité supérieure, reçue par le brick Baltic, à vendre par
24 nov STETSON & AVERY.

EN débarquement des navires Talma, Azelia, Cassander, Neptune et autres de New-York et à vendre au No. 39, rue de la Levée.

100 caisses chocolat superfin,
15 colis brodequins fins,
60 barils nic de Mounsey,
80 barriques beurre de Goshen 1ère qualité,
30 boucauds fromage de Goshen frais,
200 colis thé de diverses qualités en caisses et lyntes de 6 et 13 livres,
21 pipes et quart de pipes vin des Canarie,
40 quart de pipes vin de Colmenar,
50 barillets pois (split-peas)
25 demi-baril bœuf de feuille de Fulton,
50 barillets tabac de Richmond,
24 nov. THOMSON & GRANT.

POUR LA VERA-CRUZ.

Le brick goëlette GENERAL VICTORIA, capitaine Charles Salvi, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira à la fin de cette semaine. Pour fret de 200 barils et passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
SIMON CUCULLU,
Rue Toulouse entre Chartres et Royal.
23 nov—2

PARA SOTO-LA-MARINA Y TAMPICO

La superior y muy velera fragata mexicana LA PERLA, su capitan L. S. Dunbar, lista para admitir su cargamento. Se despachará el 28 del corriente.—Por ajuste del fleté ó pasage (teniendo buenas comodidades) acudir al capitan á bordo ó á
JAMES W. BREEDLOVE,
23 de nov.—3 calle de Magazin.

POUR BOSTON.

Le navire OLYMPIA, Capt. Wood, pour passage seulement s'adresser à PERRET & CHARBONNET.
22 nov.

AVISO
A LOS VECINOS DE LA CIUDAD DE NUEVA-ORLEANS.

POR un acta de la última sesion del Congreso General de los Estados-Unidos, que provée la formacion del 3er censo de estos Estados, está mandado llevar su ejecucion á debido efecto en el intervalo desde el 1er de junio hasta el 1er de diciembre de 1830, y despues diariamente, no siendo esta esclusion del año la mas propicia para lograr la prolija enumeracion de los vecinos que habitan esta ciudad, por hallarse ausente, á esta época, un grande número de su poblacion; es muy verosimil que la mayor parte de los que han vuelto á ella, de pocos dias á esta parte, no consten en el padron general; y siendo tan indispensable como importante á nuestros intereses su exactitud, para afianzar cada vez mas nuestra respetable representacion en el Congreso-General de esta gran Nacion; creo que toda persona debe gastar suficientemente interesada en este asunto, aun cuando no sea mas que para dispensar todos los auxilios y facilidades que estén en su poder, al *Marshal*, á quien está encomendada esta averiguacion; y con el fin de lograr, que todos los que se hallaban ausentes, como tambien aquellos que hayan sido omitidos, por la asistencia nombrado para formar el dicho censo, puedan corregir cualquiera error en que se haya incurrido; se les hace saber, que los padrones de esta ciudad, permanecerán espuestos y asequibles al público hasta el 6 de diciembre próximo, á cuya hora quedarán cerrados; asi mismo se les suplica reservadamente acudan la oficina de contar en la oficina del *Marshal* de los Estados-Unidos, sita en la Aduana, una nota que exprese el nombre, calle, número de la habitacion de cada uno, ó en el espresado dia 6 de diciembre, afin de poder ocurrir á ellos en el tiempo oportuno, para incluirlos en el espresado censo.

JOHN NICHOLSON,
Marshal de los Estados-Unidos.
23 de noviembre—12

A LOUER.

La jolie BATISSE à trois étages, située rue du Canal, appartenant à Lewis Brown. S'adresser à
23 nov J. W. ZACHARIE & CO.

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE N°. 243.
(ENTRE SAINTE-ANNE ET BIENVILLE.)

L. Choisno, Parfumeur,

DE retour de France par le Bolivar, a l'honneur d'informer le public qu'il a apporté avec lui un assortiment de PARFUMERIE superfine en tous genres; entr'autres articles nouveaux, on trouvera dans son magasin: l'eau des Alpes (tonique) par Boutronne & Maurin; l'extrait de Jasmin, le Caprice de Valerie, l'Ambroisie; le miel d'Angleterre, l'extrait de muguet, de Réséda de Chipre, &c. &c.; tous parfums recherchés et qui se recommandent d'eux-mêmes par tout ce qu'ils réunissent d'agréables; le miel anti-scorbutique; le superbe rouge aux fleurs de Safflore de l'Inde; le beau rouge-vert d'Athènes; rouge de Castric, &c.

Un très-grand assortiment de peignes très-fins découpés, gravés, estampés et de la dernière mode; brosses à dents fines et de tous genres pour habit, à barbe, à ongles, à peigne, &c.—jarretières, bretelles, très-jolies bourses nouvelles; colls brodés; robes de bals brodées; des cornes de chasse montées en argent.

☞ Le susnommé ne pouvant, à cause du nombre beaucoup trop considérable d'articles de Parfumeries, contenus dans son magasin, en faire ici l'énumération, remettra aux personnes qui l'honoreront de leur confiance un catalogue de toutes ses parfumeries.

SEUL DÉPOT DU

PARAGUAY-ROUX.

SPÉCIFIQUE CONTRE LES MAUX DE DENTS.

L. CHOISNE, toujours dépositaire du précieux odontologique de Mrs. Roux & Chais, sans croire utile de rappeler ici les vertus incontestables du Paraguay-Roux que tant d'heureux effets ont mieux fait connaître que tous les éloges dont ont retenti les journaux, juge nécessaire aujourd'hui d'avertir le public, que, comme seul dépositaire du Paraguay-Roux, il ne garantira l'efficacité de ce remède qu'autant que les flacons, non seulement sortiront de son magasin, mais encore seront revêtus du nom de L. CHOISNE DEPOSITAIRE. En conséquence, il prie les personnes qui se sont déjà servies du Paraguay-Roux, ainsi que celles qui pourront en avoir besoin de ne pas le confondre avec l'élexir du Paraguay, le baume de Paraguay et une foule de semblables compositions honteuses que chaque jour vient prôner et qui n'ont rien de commun avec le Paraguay-Roux, de Roux et Chais dont le dépôt se trouve chez le susnommé, rue Royale No. 243, entre les rues Ste.-Anne et Dauphine.
23 nov—6m

CANOTS A VENDRE.

PLUSIEURS Canots de différentes dimensions, pour l'usage des navires et bâteaux à vapeur. Aussi: un Cable de chanvre, de 15 pouces, presque neuf. S'adresser à Philippe Pontiers, au coin du canal Marigny et de la rue de la Levée, où à J. W. COLLINS,
22 nov No. 60 rue de la Levée.

AUX ÉBÉNISTES.

PLACAGE D'ACAJOU, [illegible] ses, du moulin à vapeur [illegible] reçus et à vendre aux prix [illegible]
18 nov—[illegible] Rue de Ch[illegible] No. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

Ventes de propriétés de grandes valeur.

IL sera vendu samedi 4 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett,

UNE MAISON située rue des Français, près de l'esplanade, entre les rues Moreau et Victoire, en briques et couverte en ardoises, consistant en quatre appartemens, dont trois à feu, un sallon, quatre cabinets, et une cave sous l'escalier, une cuisine à côté, en briques et couverte aussi en ardoises, de quatre appartemens dont trois à feu. Le corridor se trouve placé sous le même toit que la maison, et est carrelé en briques, ainsi qu'une galerie qui fait partie de la dite maison, les cuisine et latrines sont aussi en briques. Le tout bâti sur un terrain mesurant 22 pieds de face, (non compris les mitoyennes) sur 66 pieds de profondeur, (plus ou moins,) bien construit et toute neuve, la maison maintenant occupée donne un revenu de $35 par mois.

Elle est assurée pour sept mois et a un bail de onze mois, à compter du 2 du mois d'août passé.

DE PLUS.

QUATRE TERRAINS.

1o. Deux terrains situés près du bassin de la Compagnie de Navigation. Ces deux terrains sont désignés par les Nos. 11 et 12, au plan dressé le 21 février par Mr. Joseph Pilié, Voyer de la ville. Le No. 11 mesure 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans, et 63 pieds 10 pouces de face à la continuation de la rue St. Pierre. Le No. 12, mesure aussi 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans, et 63 pieds 10 pouces de face à la continuation de la rue St. Pierre. (Le tout mesure française.) Chacun de ces terrains fait face aux rues St. Pierre et Orléans.

2o. Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, près du Rail Road, rue Bagatelle entre les rues St. Jean-Baptiste et Girod, No. 296, mesurant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur, dans l'Ilet No. 27, (mesure française.)

3o. Un terrain situé dans le même faubourg, No. 334, rue St. Aride, entre les rues Annette et Ste Antoine, mesurant 60 pieds de face sur 150 de profondeur, (mesure française.)

CONDITIONS.—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

☞ Les actes de vente seront passés chez Mr. Louis T. Caire, Notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 nov—12.

POR F. DUTILLET.

Venta de propiedades de gran valor.

SE vendera el sabado 4 de diciembre proximo precisamente á las 12 del dia en la Lonja llamada Bolsa de Mr. Hewlett.

UNA CASA situada en la calle *des Français*, cerca de la Esplanada entre los calles *Moreau* y *Victoire* la cual casa es de ladrillos y esta techada en pizarra, consiste en cuatro posesiones con sus cuatro tres tienen sus chimeneas, un salon cuatro cabinetes, y una cobacha bajo escalera, una cosina alta de ladrillo y tambien cubierta con pizarra tiene cuatro posesiones tres de chimeneas. El corredor esta bajo el mismo techo de la casa y esta azolado de ladrillo, igualmente: una galerie que hace parte de la casa, el patio tambien esta azolado con ladrillos y son del mismo material el poso y comun. El todo esta fabricado sobre un terreno que tiene 22 piez de frente (no comprendido las mitoyennes) y 66 piez mas ó menos de profundidad, bien construida y todo nuebo. La casa actualmente ocupada produce una renta de 35 pesos al mes.

Dicha casa esta asegurada por siete meses, y tiene un arrendamiento de once meses, principiando el 3 de Agosto próximo pasado.

Apprets.

CUATRO TERRENOS.

1o. Dos terrenos situados cerca del basin de la Compañia de navegacion, designados con los numeros 11 y 12 en el plan levantado el 21 de febrero por Mr. Joseph Pilié Alcalde de la ciudad El del No. 11 tiene 63 piez 10 pulgadas de frente á la calle de Orleans y 63 piez 10 pulgadas á la continuacion de la calle Sn. Pedro. El del No. 12, tiene tambien 63 piez 10 pulgadas de frente á la calle de Orleans, y 63 piez 10 pulgadas á la continuacion de la calle Sn. Pedro (todo es medida francesa) y cada uno de estos terrenos tienen dos frentes uno en la calle de Orleans y otro en la de Sn. Pedro.

2o. Un lot de tierra en el nuebo faubourg Marigny cerca del camino corredizo (Rail Road), calle Bagatelle entre las Sn. Juan-Baptista y Girod No. 296, con 60 piez de frente y 120 de profundidad en la manzana No. 27. (medida francesa.)

3o. Un terreno situado en el mismo faubourg No. 334, calle St. Aride entre las de Anneta y Sn. Antonio con 60 piez de frente y 150 de profundidad (medida francesa.)

CONDICIONES.—6 y 12 meses de credito en billetes endozados á satisfaccion y hypoteca especial hasta la conclusion del pago.

☞ Las actas de la venta se pasarán en casa de Mr. Louis T. Caire Notario Publico al costo de los compradores. 22 nov—12.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 25 du courant, il sera vendu rue de la Levée, dans le magasin No. 38, à 4 heures précises de l'après-midi, les marchandises suivantes, en lots convenables aux acheteurs.

50 tonneaux Fer de Suède et anglais, 5 tonneaux Feuillard assorti, 100 Enclumes assorties, 150 barils Clous coupés do., Clous forgés, Fer à Bouilloires, Plomb en feuille, Noir de fumée, Rouge de Venise, Fil de fer, en partie avarié; une quantité de Meules à repasser assorties ainsi qu'une quantité d'autres articles.

AUSSI—Dans le même moment, il sera vendu un Bail (pour environ 3 ans) de la maison où se trouvent emmagasinées lesdites marchandises, consistant en un grand magasin et maison de maître bien adaptée pour un grand commerce de quincaillerie ou de grocerie. On pourra en donner possession le 10 du mois prochain.
18 nov.

PAR T. MOSSY.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
COUR DU 1ER. DISTRICT JUDICIAIRE.
Joseph Théodore Baudus contre *ses créanciers.*

EN vertu de l'autorisation de l'hon. cour susdite, il sera vendu samedi, 27 novembre 1830, à midi, au café de la bourse d'Hewlett, les propriétés foncières et les esclaves cédés par le dit sieur J. T. Baudus à ses créanciers: savoir:

Propriétés Foncières:

Un ilet désigné sous le No. 87, formant un carré long, situé au faubourg Annonciation, et compris entre les rues Thespicore, Melpomène, Apollon et Bacchus, ayant 360 pieds de face sur chacune des rues Thespicore et Melpomène, et 240 pieds sur chacune des rues Apollon et Bacchus, cet ilet est composé de douze terrains mesurant chacun 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française; ensemble la

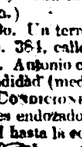

MAISON

principale en briques et à étage, cuisine aussi en briques et à étage, et autres dépendances, construite dans la meilleure manière actuelle dudit sieur Baudus.

2.—Le terrain No. 2 de [illegible] No. 87, dans le même faubourg [illegible] Bacchus [illegible] de face sur [illegible] de profondeur, mesure française.

3.—[illegible] face sur [illegible]

4.—Un terrain situé dans le même faubourg de l'Annonciation, désigné par le No 3, sur le plan d'un ilet compris entre les rues du Prytanée, Erato des Nayades et Thalie; lequel plan a été déposé en l'étude de feu H. K. Gordon, notaire, par acte du 13 septembre 1825. Le dit terrain mesurant 60 pieds de face à la rue du Prytanée, entre les rues Thalie et Erato, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

5—Un terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, formant encoignure aux rues Gravier et St. Jean, mesurant 60 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, face à la rue St. Jean.

6—Un terrain attenant au précédent et mesurant 60 pieds de face à la rue Gravier sur 120 de profondeur. Ces deux terrains sont mesure française.

7—Un terrain situé au faubourg Marigny, mesurant 45 pieds de face à la rue Casseulvo, sur 82½ pieds de profondeur, mesure française: borné d'un côté par la propriété de M. Olivier, et de l'autre par celle de M. Raboun; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. ☞ Le plan de cette propriété est annexé à un acte de vente passé le 19 juillet 1824, devant M. Marc Lafitte, alors notaire.

Esclaves:

8—*Victor*, nègre congo, âgé de 33 ans, charretier.

9—*Charles*, nègre américain, de 43 ans, charpentier et peintre.

10—*Tom*—nègre américain, de 40 ans, nègre de champs.

11—*Nick*, nègre américain, de 33 ans, nègre de champ.

12—*Baptiste*, nègre créole, de 19 ans, charretier.

13—*Robert*, nègre américain, de 15 ans, domestique, estropié de la main droite.

14—*Isaac*, nègre américain, de 30 ans, nègre de champ.

15—*Frontin*, négrillon de 13 ans, domestique.

16—*Marianne*, négresse américaine, de 27 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

17—*Marianne*, mulâtresse de 14 ans, domestique.

18—*Millia*, négresse américaine de 33 ans; bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

19—*Aimée*, négresse américaine de 25 ans, cuisinière blanchisseuse et repasseuse, avec sa fille *Lydia* de 2 ans.

20—*Catherine*—négresse africaine, de 31 ans, domestique.

21—*Hélène*, négresse américaine, de 29 ans, domestique, avec ses deux enfans, *François*, négrillon de 4 ans, et *Louise* de deux ans.

22—*Lélis*, négresse créole de 29 ans, enceinte, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et de plus bonne nourrice, avec sa fille *Henriette*, âgée de 6 ans.

23—*Clara*, négresse créole de 17 ans, domestique.

24—*Victorine*, négrite de 10 ans, domestique.

25—*Sally*, négresse de 50 ans, blanchisseuse.

26—*Rachel*, de 46 ans, négresse de champ.

27—*Chanie*, négresse de 31 ans, domestique, estropiée de la main droite, et un peu maladive.

CONDITIONS.—La maison et l'ilet où M Baudus réside, payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans.

Les autres propriétés foncières, en deux termes égaux à 1 et 2 ans.

Les esclaves en trois termes égaux à 6, 12 et 18 mois.

Respectivement du jour de la vente, en billets payables à la Nouvelle-Orleans, endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les propriétés respectives. Les billets seront divisés par coupons à la convenance des syndics.

☞ Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par devant Mr. Théodore Seghers, notaire public.

G. MARMICHE,
ANT. MAURIN,
J. GARNIER,
} *Syndics des créanciers.*

VENTES PAR LE MARSHAL.

E. Legoaster vs. *M. Marcos.*

EN vertu d'un writ de fieri facias a moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé, j'exposerai en vente, le vendredi 3 décembre à 4 heures à l'office du Marshal, rue St. Anne case ARMOIRE, saisi dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
24 nov. Marshal.

Pierre Dupeux vs. *Thomas Johnston.*

EN vertu d'un writ de fieri facias a moi adressé par l'hon. Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Jeudi 23 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis un nègre esclave nommé William. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
24 nov Marshal.

J. Seguras contre *Madame Guillaumine.*

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 29 novembre, à 4 heures de l'après midi, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, Onze Chaises de mode, et une Table. Saisies dans l'affaire ci-dessus.

18 nov LS. DAUNOY, marshal.

Joseph Henry, contre *le capt. Blany, la goelette Escambia et ses propriétaires—Reed* contre *les mêmes.—P. Fernando* contre *les mêmes.*

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 16 de décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goelette ESCAMBIA, ses agrès et apparaux, mouillée au fleuve, en face de la rue Conti. On peut examiner ses voiles &c. chez M. Spearing, rue St. Philippe. La dite goelette est saisie pour satisfaire aux poursuites ci-dessus.

16 nov. E. DAUNOY, marshal.

A VENDRE.

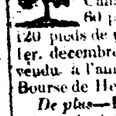

Un TERRAIN situé dans la rue Trémé, entre les rues Jackson et du Canal (faubourg Ste. Marie) mesurant 60 pieds de face sur la rue Trémé, sur 120 pieds de profondeur. Si d'ici au mercredi 1er. decembre prochain, le dit terrain n'est pas vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan (à la Bourse de Hewlett) le même jour, à midi.

De plus—Plusieurs BOMESTIQUES de prix, qui si d'ici à la même époque ne sont pas vendus, seront aussi criés le même jour à la même heure, et au même lieu que le terrain. Pour de plus